



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**PROLONGATION DE L'ARRETE PORTANT SUR L'AUTORISATION
TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**
Arrêté de Police N° 05/2023 (ST) du 20 février 2023

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités
Territoriales*

*Vu la demande écrite formulée par la société BAT MEN
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de la
réalisation de travaux de retrait de gravats dans N° 14 de la
rue de Beaumont.*

ARRETE

ARTICLE 1

*L'arrêté N° 03/2023 du 08 février 2023 est prorogé jusqu'au
vendredi 17 mars 2023.*

ARTICLE 2

*Les dispositions de l'arrêté du N°03/2023 du 08 février 2023
restent inchangées.*

Fait à GUESNAIN, le 20 février 2023

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

